

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-03/19C

---

**Objet : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 A L'ASSOCIATION SAINT-CYPRIEN PENTATHLON MODERNE.**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle polyvalente d'Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	29
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	26		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Jean GAUZE donne pouvoir à Jean ROMEO  
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX  
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Marie-Thérèse NEGRE, Pierre ROSSIGNOL, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance :** Robert OLIVE

**Date de convocation :** 23 mars 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « aides complémentaires aux associations utilisant la piscine intercommunale » (arrêté préfectoral n°3188/98 du 2 octobre 1998), attribue chaque année des subventions de fonctionnement aux associations utilisatrices de la piscine intercommunale de Saint Cyprien.

L'association SAINT-CYPRIEN PENTATHLON MODERNE a demandé une aide pour l'année 2022.

Le Président propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 de 3 000,00 €.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2022 de 3 000,00 € à l'Association LE SAINT-CYPRIEN PENTATHLON MODERNE ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de cette aide sont inscrits au budget général primitif 2022 de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

